

CONSEIL MUNICIPAL N°06/2026
Vendredi 5 Juin 2026 à 9h00 – Hôtel de Ville

PROCES - VERBAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à neuf heures, convoqué le 28 mai précédent, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Régis BLAYRAT, Aurélie JACQUELOT, Cédric DAYDE, Martine BARROT, Christophe RENAUD, Isabelle MARTINEZ CARITA, Katarzyna BOUALAM, Paul HERAIL, Chloé ARCANGELI, Ghislaine Alice TAPIS.

Ont donné procuration : Sonia BONNET TELLIER à Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT à Myriam SEVENERY, Éric ORTIZ à Catherine CLIMENT, Véronique GALTIER à Jean-Marie FOURNIER, François GEMROT à Aurélie JACQUELOT, Blandine MAILLARD à Thierry PESENTI, Yvenn LE COZ à Chloé ARCANGELI, Julien GOUDET à Ghislaine Alice TAPIS.

Absent : Romain GARCIN

Nombre de membres présents = 18 / Nombre de votants = 26 / Nombre d'absents = 1

Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

* * *

1 - Désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, *maire*

M. le Maire rappelle que cette séance a été a été fixée au niveau national par décret du 21 avril dernier portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 pour le renouvellement de la seconde moitié du Sénat, soit 178 sénateurs.

Il s'agit d'une élection au suffrage universel indirect. Les sénateurs sont élus par un collège de grands électeurs parmi lesquels figurent notamment les délégués désignés par les conseils municipaux.

Pour la commune de Jonquières-Saint-Vincent, le nombre de délégués a été fixé à 15 par arrêté préfectoral du 21 mai 2026. À ces délégués titulaires s'ajoutent 5 suppléants appelés à remplacer les titulaires en cas d'empêchement ou de vacance.

Les délégués et les suppléants sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Cela signifie que chaque conseiller municipal doit voter pour une liste complète, sans modifier l'ordre des candidats, sans rature et sans mélange entre plusieurs listes. Toute modification du bulletin entraînera sa nullité.

Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Elles ne sont pas obligatoirement tenues de comporter un nombre de candidats égal au nombre total de sièges à pourvoir.

Les sièges sont répartis dans un premier temps pour les délégués titulaires puis, dans un second temps, pour les suppléants. L'élection des délégués et des suppléants a toutefois lieu simultanément sur une même liste.

La répartition des sièges s'effectuera d'abord au quotient électoral, puis, pour les sièges restant à attribuer, selon la règle de la plus forte moyenne.

Les candidats seront proclamés élus dans l'ordre de présentation de leur liste : les premiers candidats deviendront délégués titulaires, dans la limite des 15 sièges à pourvoir, et les suivants seront désignés suppléants.

Le procès-verbal des opérations électorales sera affiché en mairie puis transmis ce jour à Monsieur le Préfet afin de permettre l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux dans les délais réglementaires.

Deux listes ont été remises et déposées en mairie conformément aux dispositions prévues par la circulaire ministérielle relative à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs. :

- une liste présentée par le groupe majoritaire, intitulée « L'expérience, la proximité, l'avenir » ;
- une liste présentée par le groupe minoritaire, intitulée « Un nouveau souffle et la sécurité pour Jonquières-Saint-Vincent ».

Il a été procédé à la constitution du bureau électoral qui selon la réglementation était composé, sous la présidence du maire, de deux conseillers municipaux les plus âgés présents ainsi que les deux plus jeunes présents.

En l'occurrence :

- Mme Chloé ARCANGELI et Mme Aurélie JACQUELOT pour les conseillers les plus jeunes ;
- Mme Martine BARROT et M. Régis BLAYRAT pour les conseillers les plus âgés.

Le bureau électoral était chargé de recueillir les bulletins puis de procéder au dépouillement.

M. le Maire précise qu'entraînent la nullité du bulletin :

- toute rature ;
- toute modification de l'ordre des candidats ;
- tout panachage entre plusieurs listes ;
- le dépôt simultané de plusieurs bulletins de listes différentes dans une même enveloppe

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret et sans débat ainsi qu'au dépouillement :

A l'issue du scrutin :

Nombre de suffrages exprimés	= 26
Nombre de bulletins nuls	= 0
Nombre de bulletins blancs	= 0
Nombre de suffrages obtenus par la majorité	= 22
Nombre de suffrages obtenus par l'opposition	= 4

Pour la désignation des délégués titulaires :

Le quotient électoral s'élève à : 1,7 (soit 26 / 15 délégués titulaires)

Répartition des sièges à la proportionnelle :

- majorité = 22 voix / 1,7 = **12,9** arrondi à **12** (entier inférieur)
- opposition = 4 voix / 1,7 = 2,4 arrondi à **2**

12 sièges sont attribués à la majorité ; 2 sièges sont attribués à l'opposition, il reste 1 siège à attribuer

Attribution du 15ème siège à la plus forte moyenne :

- majorité = 22 / (12 + 1) = **1,7**
- opposition = 4 / (2 + 1) = **1,3**

Le quinzième siège est donc attribué à la majorité.

Résultats du scrutin pour la désignation des délégués titulaires :

- majorité = 13 sièges
- opposition = 2 sièges

Pour la désignation des délégués suppléants :

Le quotient électoral s'élève à : 5,2 (soit 26 / 5 délégués suppléants)

Répartition des sièges à la proportionnelle :

- majorité = $22 / 5,2 = 4,2$ arrondi à **4** (entier inférieur)
- opposition = $4 / 5,2 = 0,8$ arrondi à **0**

4 sièges sont attribués ; il reste 1 siège à attribuer

Attribution du 5ème siège à la plus forte moyenne :

- majorité = $22 / (4 + 1) = 4,4$
- opposition = $4 / (0 + 1) = 4$

Le 5ème siège est attribué à la majorité.

Résultats du scrutin pour la désignation des délégués suppléants :

- majorité = 5 sièges
- opposition = 0 siège

Liste	Voix	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
		Attribution au QE	Attribution à a plus forte moyenne	Total des sièges obtenus	Attribution au QE	Attribution à a plus forte moyenne	Total des sièges obtenus
Liste 1	22	12	1	13	4	1	5
Liste 2	4	2	0	2	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire N° NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2026-05-21-00001 du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 5 juin 2026 en vue de l'élection des sénateurs, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Par 22 voix pour la liste « L'expérience, la proximité, l'avenir », et 4 voix pour la liste « Un nouveau souffle et la sécurité pour Jonquières St Vincent »,

DESIGNE

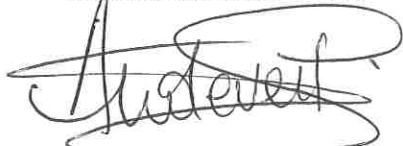
En qualité de délégués titulaires pour constituer le tableau des électeurs sénatoriaux :

Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Sandrine CARRIERE, Frédéric MARTIN, Delphine POIRIER, Cyril QUIOT, Sonia BONNET TELLIER, Eric ORTIZ, Myriam SEVENERY, Régis BLAYRAT, Véronique GALTIER, Cédric DAYDE, Yvenn LE COZ, Ghislaine TAPIS

En qualité de suppléants : Aurélie JACQUELOT, Christophe RENAUD, Martine BARROT, François GEMROT, Isabelle MARTINEZ CARITA.

La séance est levée à 9h26.

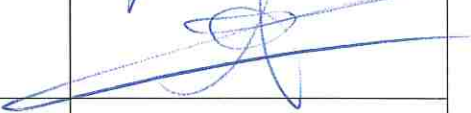
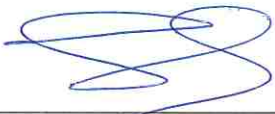
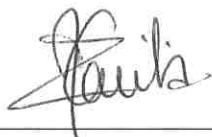
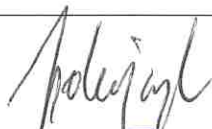
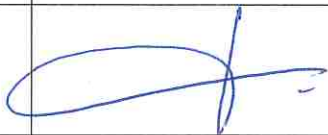
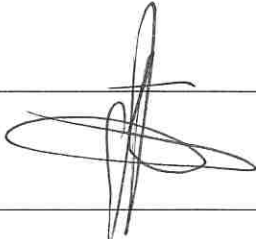
Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER




CONSEIL MUNICIPAL N°06/2026**Vendredi 5 Juin 2026 à 9h00****Etat des présences**

NOM	Visa	NOM	Visa
FOURNIER J.M.		DAYDE C.	
CLIMENT C.		BARROT M.	
ANDEVERT S.		RENAUD C.	
CARRIERE S.		MARTINEZ-CARITA I.	
PESENTI T.		GEMROT F.	
POIRIER D.		BOUALAM K.	
MARTIN F.		HERAIL P.	
BONNET-TELLIER S.		MAILLARD B.	
QUIOT C.		LE COZ Y.	
SEVENERY M.		ARCANGELI C.	
ORTIZ E.		GOUDET J.	
GALTIER V.		TAPIS G - A	
BLAYRAT R.		GARCIN R.	
JACQUELOT A.	